

# Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2023

---

Présents : Mmes BINET, GAUCHER, POUJOL, BRUN, MICHEL-DARREYE, M. LAQUIEZE, POUMEYROL, BARRIERE, VERDIER, FRICKER, NAYA.

Absents : M. BREULEUX, LE HEN, Mme DROMAIN

Procurations : de Joël LE HEN à Daniel VERDIER et d'Evelyne DROMAIN à Gérard BARRIERE.

Présents : 12

Votants : 14

Désignation d'un secrétaire de séance : Catherine POUJOL est élue à l'unanimité

## Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mai 2023

Carole BINET indique qu'elle n'a pas eu le temps de faire le compte rendu en raison de ses nombreuses obligations professionnelles.

### 1. Convention cadre « petites villes de demain »

Monsieur le Maire donne la parole à Nadège Castandet, chargée de mission « petites villes de demain » qui rappelle que cette convention est la même pour toutes les communes, qu'elle définit une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) touchant la zone Causses et Vallée de la Dordogne.

Elle présente le périmètre du projet retenu pour Vayrac, qui couvre les enjeux de revitalisation, habitat et équipements publics.

Eric Fricker demande pourquoi on n'a pas intégré les anciens abattoirs au projet. Nadège Castandet explique qu'il n'existe pas à ce jour de projet suffisamment abouti sur ce dossier mais que, lorsque ce sera le cas, il pourra y être inséré.

Loïc LAVERGNE-AZARD ajoute que ce projet pourra être retenu dans le contrat Bourg Centre.

**VOTE : POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 2. Viabilisation des lots du pôle de santé

2 cabinets ont été consultés :

- DEJANTE : 6 840 € TTC (forfait)

- GETUDE : 5 520 € TTC (montant sujet à évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des travaux estimé aujourd'hui à 31 000 €)

Rémi POUMEYROL demande s'il y a des risques de hausse importante de la facture qui pourrait faire gonfler la proposition de GETUDE.

Nadège CASTANDET dit qu'elle ne le pense pas.

Jean NAYA indique que ce projet date de 2014 et se demande s'il a toujours du sens. Les professionnels de santé vont-ils être en nombre suffisant pour remplir ce bâtiment ? La population ne le pense pas et les professionnels de santé sont là.

Anne-Marie MOSSE indique qu'il lui semble qu'on est loin d'avoir pléthore de professionnels de santé.

Loïc LAVERGNE-AZARD signifie que la MSP c'est aussi une équipe pluridisciplinaire et non pas seulement un bâtiment. La commune a déjà manqué un certain nombre d'opportunités d'installation de professionnels faute de place...

Rémi POUMEYROL pense que les jeunes professionnels de santé ne veulent plus travailler comme les anciens et que la perspective d'un regroupement avec des collègues, la possibilité de partager, de communiquer... correspond davantage à ce qu'ils recherchent.

Daniel VERDIER indique que les pharmaciens aussi attendent avec beaucoup d'intérêt la réalisation de ce projet pour pouvoir déménager.

Eric FRICKER demande s'il reste des places disponibles. M le Maire indique que sont prévus 2 cabinets dits « de souplesse » réservés à l'accueil de nouveaux professionnels.

Cécile DARREYE précise que les médecins accueillent maintenant des internes des hôpitaux.

Enfin, Loïc LAVERGNE-AZARD indique que le projet pourra être agrandi à l'arrière en cas de besoin.

### **Il propose de choisir l'offre de prix de la société GETUDE**

**VOTE :** POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3. Cheminement sécurisé RD803 – validation de l'offre en matière d'études géotechniques**

Nadège CASTANDET présente ce projet qui reliera le SPAR au gymnase.

5 bureaux d'étude ont été consultés via le SDAIL qui a rédigé le cahier des charges : 1 réponse négative – 1 réponse hors cadre car surdimensionnée – 1 réponse hors délai – 2 études complètes (ECR Environnements et Alpha BTP Ouest).

Le SDAIL émet un avis positif sur la proposition de ECR Environnements qui est présentée au conseil municipal ce soir.

Gérard BARRIERE indique qu'il a connaissance par la préfète qu'il y aurait un report d'attribution de DETR. Il indique aussi que ce projet ne fait pas l'unanimité auprès de la population car il ne servirait qu'à 30 ou 40 personnes et servirait des personnes privées qui feraient des bénéfices alors qu'ils ne participent pas au financement du projet.

Loïc LAVERGNE-AZARD indique qu'il n'y a pas de notification pour ce qui concerne la DETR à ce jour et que la sous-préfète s'est engagée à ce que notre dossier soit traité dès l'ouverture de la DETR 2024.

Rémi POUMEYROL indique qu'il y a quand même des gens qui font leurs courses à Vayrac et que l'estimation de 30 à 40 personnes lui semble aléatoire. Il précise aussi qu'une question majeure est celle de la sécurité des personnes qui empruntent ce bord de route et que ce projet aurait dû être mené bien antérieurement.

Jean NAYA demande si le propriétaire a été contacté ; ce à quoi M le Maire répond qu'une discussion est en cours avec M. Fournol sur ce sujet.

### **Proposition de la société ECR Environnements**

**VOTE :** POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Loïc LAVERGNE-AZARD informe le Conseil du départ de Nadège CASTANDET qui quitte sa mission pour un projet personnel et il la remercie pour son fort engagement.

### **4. Constitution jury d'assises pour 2024**

Ont été tirés au sort sur la liste électorale :

- Lucien TARDIVEL
- Robert MAYJONADE
- Jérôme LARGE

### **5. Schéma départemental cyclable - Convention d'occupation et d'entretien du domaine routier entre Cauvaldor, le Département et la commune de Vayrac.**

Il s'agit essentiellement d'autoriser le département à mettre en place la signalisation.

**VOTE :** POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **6. Instauration du paiement des heures complémentaires**

Annulation de ce point qui avait été porté à l'ordre du jour sur demande de la trésorerie. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur cette question.

## 7. Renouveaulement du partenariat avec camping-car park

La convention de partenariat avec Camping-Car Park étant arrivée à son terme, une consultation a été menée afin de renouveler cette coopération.

Seule l'actuelle société : Camping-Car Park a produit une réponse.

Nouveautés :

- Quelle que soit l'activité, une aide forfaitaire de 2 000 € sera versée par Camping-Car Park.
- Par contre, la société ne reversera plus que 66.6 % du chiffre d'affaires au lieu des 70% prévus dans la convention initiale.

Christian Laquieze présente les tableaux.

Eric Fricker demande si on a vraiment le choix du prestataire.

Christian Laquieze fait remarquer que c'est la seule société à avoir répondu. Camping-Car Park ne gère que les réservations. La commune gère tout le reste, monnayeur, pannes, etc...

Gérard Barrière soulève la question du PPRI Dordogne qui ne prévoit pas d'hébergement possible en période hivernale. Cependant cette contrainte réglementaire existe. Christian Laquieze fait remarquer qu'aucune inondation de ce lieu n'est observée.

Le PPRI Dordogne est en voie de révision et cette question pourrait être soulevée dans l'avenir.

Rémi Poumeyrol propose qu'une demande de dérogation soit formulée, même si le succès est loin d'en être garanti.

**VOTE** : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 8. Remplacement du chauffe-eau des vestiaires de rugby

En fin de vie, cet ancien chauffe-eau est devenu inutilisable.

Rémi Poumeyrol présente le projet.

Jean Naya demande si on a pensé à la solution des panneaux solaires (et non panneaux photovoltaïques).

Rémi Poumeyrol répond qu'il fera un retour aux conseillers municipaux sur une étude solaire couplée aux travaux nécessaires

Loïc LAVERGNE-AZARD propose de retenir la proposition portée par Fred Energie et Julien Perrier pour un montant de 13 197,24 € HT.

**VOTE** : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Infos et questions diverses :

- Une porte a été posée pour condamner les anciens WC publics.
- Les escaliers du bout du fort ont été repris.
- Les tableaux restaurés par l'entreprise Malbrel reviennent jeudi prochain et seront raccrochés à leur place dans l'église.
- Le réfectoire de l'école : les lots infructueux ont été relancés et nous espérons qu'ils trouveront preneur dans la semaine prochaine.
- Olivier Venet se porte à nouveau acquéreur du terrain occupé par les Chalets de son activité Mirandol Dordogne. Loïc Lavergne-Azard confirme qu'il est toujours favorable à cette vente. Olivier Venet a indiqué qu'il avait négocié cette cession avec l'ancien maire pour un montant de 50.000 €. Il reste toutefois ouvert à une négociation.  
Gérard Barrière indique que cela permettrait à chacun de sortir positivement de cette situation, rappelant qu'Olivier Venet a des biens sur un terrain qui ne lui appartient pas.
- Le livrable « Petites Villes de Demain » sera relié en mairie afin qu'il puisse être consulté par les citoyens.
- Le prochain conseil municipal va devoir délibérer sur le transfert de la gestion de l'éclairage public à la FDEL (Fédération Départementale d'Énergie du Lot).
- La question de la borne de rechargement pour les véhicules électriques pourrait être abordée dans cette discussion (près de la prochaine maison de santé, pour le public).

- Une réunion sur le PLUIH a eu lieu la semaine dernière. Aucune information sur le périmètre de construction des habitations (hectares consommables). Loïc LAVERGNE-AZARD indique que la situation est assez tendue car il est envisagé une réduction des projets de construction (terrains bloqués) dans les 10 prochaines années. Pour Vayrac, le bas de la commune n'est pas concerné.
- Eric Fricker demande quelle est la situation sur le lotissement. Loïc LAVERGNE-AZARD indique avoir relancé très fréquemment (encore la semaine dernière) Jérôme Vergne qui trouve toujours des excuses pour ne pas rendre le travail demandé.  
Nadine GAUCHER demande si des pénalités de retard peuvent être exigées. Loïc LAVERGNE-AZARD indique que ce n'était pas prévu dans le contrat. Depuis le début de la mandature, il faut le relancer en permanence.
- La déviation du village, sous la responsabilité du département, traîne en longueur. Loïc LAVERGNE-AZARD a eu le vice-président du département au téléphone hier et indique qu'il n'a toujours pas eu le retour de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Loïc LAVERGNE-AZARD a demandé que le département organise une réunion publique sur ce sujet ; ils sont d'accord avec le principe mais souhaitent d'abord avoir des précisions sur ce point.
- Eric Fricker demande si nous avons eu les vérifications sur les jeux. Il lui est répondu que des éléments ont été remplacés mais il en manque et le prestataire doit revenir pour finir son travail.

Levée de la séance à 21h10.

La secrétaire de séance

  
Catherine POUJOL

Le maire

Loïc Lavergne-Azard

